

Extrait du registre du Conseil Municipal de la commune de Semblançay
Séance du 15/04/2011

L'an deux mil onze le vendredi quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du conseil municipal, l'Espace culturel, sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine, Maire.

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BILLON Monique, BROCHERIOU Isabelle, PLOU Peggy, TESSIER Monique
MM : CHAZAL Augustin, CHAUVEAU Michel, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, POULLE Jean-Bernard, MATHIEU Jean-Michel

Absent(s) : Mme VIVION Fabienne, M. CHANTEBEL Dominique

Absent excusé : M. DUBOIS Jean-Claude

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BERNARD Claude à M. TRYSTRAM Antoine, Mme RAVISE Marie-Claude à M. CHAZAL Augustin, Mme PORTE-THEKIAN Laurence à M. CHAUVEAU Michel, M. ORTILLON Patrice à M. POULLE Jean-Bernard,

Nombre de membres

Date de convocation : 12/04/2011

* Afférents au Conseil municipal : 18

Date d'affichage : 11/04/2011

* En exercice : 11

. Votants : 15

A été nommée secrétaire : Mme BILLON Monique

Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**
- 2. Information sur les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire selon l'article L 2122-22 du CGCT – Attribution des marchés publics en 2010**
- 3. Eau potable- Assainissement**
 1. Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau potable exercice 2009
 2. Modification statutaire du SATESE 37
- 4. Finances**
 1. Nomination d'un agent titulaire et d'un agent suppléant pour la régie de la salle des fêtes
 2. Vote du budget annexe « Acquisitions foncières »
 3. Vote de subventions
 4. DM n°2 du Budget général 2011
- 5. Urbanisme**
 1. Maison rue de Belleville : autorisation de signature de l'acte de vente
 2. PLU : Approbation des modifications n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme et du déclassement, l'aliénation et création de la nouvelle assiette du chemin rural n°4
- 6. Rapport des commissions**
- 7. Intercommunalité**
- 8. Questions diverses**

La séance est ouverte à 20h45. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter les points suivant à l'ordre du jour

- « Nomination d'un régisseur » suite à la mutation de l'agent de la collectivité en charge de la régie de la salle des fêtes.
- Dépôt de demandes de subvention au titre de la DETR.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise ces ajouts à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 mars 2011. *Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du 21.03.2011.*

2. Information sur les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire selon l'article L 2122-22 du CGCT – Attribution des marchés publics en 2010

Monsieur le Maire informe les élus des attributions de marchés qui sont déroulés durant l'année 2010 et signale que ceux supérieurs à 20000 € feront l'objet d'une publication.

Année 2010

Fournitures alimentaires : Attributaire : ANSAMBLE – Amboise. Montant annuel : 63051.50 € TTC

Contrat de maintenance informatique : Attributaire : SOMAINTEL – Rochecorbon. Montant annuel : 1427.26

Contrat de maintenance pompe à chaleur école maternelle : Attributaire : FORCLUM – Joué-Les-Tours. Montant annuel: 459.26 € TTC

Contrat de maintenance de l'éclairage public : Attributaire : FORCLUM – Joué-Les-Tours. Attribution au regard des prix unitaires figurant sur le bordereau de prix.

Contrat de maintenance des quatre chaudières communales : Attributaire : CHAUFFOGAZ – Chambray-Les-Tours. Montant annuel: 591.49 € TTC.

Contrat d'assurances:

- Attributaire lot n°1 « Incendie et risques » : SMACL – Niort – Montant annuel : 3917.92 € TTC
- Attributaire lot n°2 « Automobiles » : SMACL – Niort. Montant annuel: 1243.81 € TTC (Flotte automobile) et 346.39 € TTC (Option Auto-mission)
- Attributaire lot n°3 « Responsabilité civile générale » : GROUPAMA- Blois. Montant annuel: 857.83 € TTC.
- Attributaire lot n°4 « Assurance protection juridique agents et élus » : SARL ADH La Madeleine. Montant annuel : 594.50 € TTC

Marché public de travaux - Grange culturelle – Marché initial et avenants :

- Architecte : MAIA Service- 956.80 € TTC
- Carrelage, faïence : RAVISE – Tours. Montant : 11 703.69 € TTC
- Chappe : BCF – Ballan-Miré. Montant : 2 578.31 € TTC
- Menuiseries : FRANCHET – Chambray-les-Tours. Montant : 20 119.11 € TTC
- Electricité : KBJ – Fondettes. Montant : 29 655.77 € TTC
- Maçonnerie : Marc SOLLIER – Semblançay. Montant : 44 962.42 € TTC
- Plâtrerie : ISO-DECO – Semblançay. Montant: 21 814.20 € TTC
- Chauffage : CLIMAT CHAUFF PASSION – Saint-Roch. Montant: 27 119.29 € TTC
- Charpente – Couverture : CRETE – Tours. Montant : 100 824.11 € TTC
- Taille de pierre : O.MEUNIER : 6 183.24 € TTC / PIERRE DE JADIS : 263.12

Marché public de travaux – Voirie

- Rue du Champ Bélé : GTTP – Vouvray : 1106.30 € TTC
- Rue du Plessis : ROUSSEAU – Semblançay : 1523.18 € TTC
- Avenue de la Chasse Royale : GTTP – Vouvray : 2691 € TTC
- Rue des Lotiers : GTTP – Vouvray : 999.86 € TTC
- Rue des Tilleuls : GTTP – Vouvray : 3803.28 € TTC
- Route de Beaufoux (Réseaux / avaloir) ROUSSEAU - SEsemblançay: 7 587.42 € TTC
- Fossé Serrain et signalisation : COLAS - Mettray: 5 509.25 € TTC
- Fossé parcelle communale F499 : ROUSSEAU – Semblançay: 1940 € TTC.
- Impasse de l'école – Cloture en bois : AZ EQUIPEMENT – Notre Dame D'océ. Montant : 5 959.07 € TTC
- Abris de Bus : SIGNAL CONCEPT – Notre Dame d'Océ : 4 272.11 € TTC

Marché public de fournitures

- Un poste informatique : SOMAINTEL – Rochecorbon. Montant : 1296.08 € TTC

Monsieur le Maire informe des propositions de contrats de maîtrise d'œuvre 2011 du PACT 37 pour les logements sociaux.

- 1 A Place Jacques de Beaune : Taux de rémunération : 9.5%. Honoraires : 11 730.01 € TTC (TVA 5.5%)
- 2 Place du 11 novembre : Taux de rémunération : 9.5%. Honoraires : 11 219.55 € TTC (TVA 5.5%)
- 2 rue de Belleville : Taux de rémunération : 6.27% (contrat partiel). Honoraires : 5039.18 € TTC (TVA 5.5%).

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **prend acte** des décisions prises au titre de la délégation.*

3. Eau potable - Assainissement

1. Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau potable exercice 2009

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport est mis à la disposition du public.

Un débat s'instaure sur l'évolution de la consommation d'eau. Monsieur MATHIEU souhaiterait obtenir les rapports d'analyse de l'eau pour information.

*Après débat, Le conseil municipal **prend acte** du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public eau potable de l'exercice.*

2. Modification statutaire du SATESE 37

Monsieur le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur l'adhésion de la commune de Rochecorbon au SATESE 37 et sur la modification statutaire du SATESE induite par cette adhésion.

Vu l'article L5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications relatives au périmètre et à l'organisation intercommunales, Vu l'arrêté préfectoral du 03 mars 2011 autorisant l'adhésion de la commune de Rochecorbon au syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux du Département d'Indre-et-Loire, Considérant que chaque commune membre doit accepter la modification statutaire du SATESE 37 liée à l'adhésion de la commune de Rochecorbon, *Après délibération, Le Conseil municipal, à l'unanimité, **donne** un avis favorable à la modification statutaire liée à l'adhésion de la commune de Rochecorbon.*

4. Finances

1. Nomination du régisseur de la salle des Fêtes

Suite au départ de l'agent titulaire de la régie de recette, Mme VERRIERE Marylène, pour la location de la salle des fêtes, il est proposé au conseil de nommer, jusqu'au recrutement d'une comptable, un nouvel agent titulaire, Mme QUERARD Alexandra. Le nouvel arrêté annule et remplace l'arrêté municipal du 28 mai 2010. Le suppléant sera Mme BERGER Anita. *Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nomination du nouvel agent titulaire et du suppléant pour la régie de la salle des Fêtes.*

2. Vote du budget annexe « Acquisitions foncières »

a) Vote du compte administratif

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2010 du budget annexe Acquisitions foncières. Il laisse apparaître un déficit antérieur reporté de 107 062.93 €.

*Sous la présidence de M. Jean-Bernard Poulle, Adjoint en charge des Finances, le conseil municipal, à l'unanimité, **délibère** sur le compte administratif du budget annexe Acquisitions foncières de l'exercice 2010.*

b) Vote du compte de gestion

Le compte de gestion de Madame le Perceptrice étant identique au compte administratif du budget annexe Acquisitions foncières, *le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, de voter le compte de gestion DELAHAYE de Madame le Perceptrice.*

c) Affectation du résultat

Monsieur le Maire invite les élus à affecter les résultats suivants : D001 - Déficit antérieur reporté : - 107 062.93. *Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat du budget annexe Acquisitions foncières tel que présenté ci-dessus.*

d) Vote du budget annexe 2011 « Acquisitions foncières »

Monsieur le Maire propose aux élus de voter le budget primitif annexe qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement	107 062,93
Investissement	107 062,93

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, **vote** le budget primitif 2011 du budget annexe Acquisitions foncières.*

3. Vote de subventions

Monsieur le Maire présente aux élus deux demandes de subvention :

- L'association « le Serrain en fête », parvenue le 15 février, pour un projet d'animation musicale pour la fête de la musique. L'aide demandée s'élève à 500€.
- L'association « Semblan Selle », parvenue le 28 février, a également présenté une demande de subvention de 200 € pour son fonctionnement ainsi qu'une demande de soutien de 600 € pour un concours d'obstacles.

M. DUBREUIL rappelle que les subventions doivent être demandées en temps et en heure, avant le vote du budget, au risque d'être refusées.

Monsieur le Maire précise en effet que les subventions accordées sont annuelles, non automatiques et non reportables d'une année sur l'autre. Il est important que les associations présentent leur projet avant la date limite de réception des demandes de subvention.

Ces deux subventions exceptionnelles font l'objet de la décision modificative n°2 au point suivant.

*Après examen des projets et débat, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité **accorde** une subvention de 500 € à l'association « Le Serrain en Fête », **accorde** une subvention de 500 € à l'association « Semblan'selle »*

4. Décision modificative n°2 du budget général 2011

En raison du vote des deux subventions précitées, Monsieur le Maire propose la décision modificative du BP 2011 n°2 suivante:

D022 Dépenses imprévues : - 1 000

D6574 Subventions de fonctionnement : +1 000

Après délibération, Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la Décision modificative n°2 du BP 2011.

5. Dépôt de demandes de subvention au titre de la DETR

Par délibération n° 2011-10 H du 18/02/2011, Les élus du conseil avaient autorisés Monsieur le Maire à déposer des demandes de soutien auprès de partenaires pour l'ensemble des programmes d'investissement votés.

Monsieur le Maire précise aux élus que deux dossiers de création de logements sociaux sont présentés aux services de l'Etat au titre de la DETR Place Jacques de Beaune, 2 logements, 2 rue de Belleville, 1 logement pour personne à mobilité réduite.

5. Urbanisme

a) Maison rue de Belleville : autorisation de signature de l'acte de vente

Il est proposé aux élus d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la maison rue de Belleville destinée à la création d'un logement social pour un montant de 76700 €, frais notariaux inclus.

Vu la délibération prise le 15 novembre 2010 relative à la création d'un logement social au 2 rue de Belleville, Vu l'estimation des domaines reçue le 21 février 2011, Considérant que cette acquisition permet de créer un logement à vocation sociale dans le cadre des objectifs du Plan Local de l'Habitat validé par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtines et Choisille le 12 novembre 2007, Considérant que les dossiers ont été déposés auprès des partenaires institutionnels tels que les services de l'Etat au titre de la DETR, le conseil général et le conseil régional,

*Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces afférentes à cette acquisition pour un montant de 76 700 euros, frais notariaux inclus.*

- b) PLU : Approbation des modifications n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme et du déclassement, l'aliénation et création de la nouvelle assiette du chemin rural n°4

Monsieur le Maire relate la procédure de l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} février au 05 mars 2011 inclus et présente les trois dossiers d'enquête qui ont été présentés au public.

Concernant la modification n°1 du PLU de Semblançay, le commissaire a établi son rapport le 22 mars 2011 en donnant un avis favorable au projet de modification n°1 compte-tenu du respect des procédures, du bien-fondé des objectifs visés par cette modification, du fait que les deux rectifications ponctuelles et mineures confortent le PLU existant en sa qualité de document d'urbanisme communal reconnu et qu'elles respectent sa légalité. Le commissaire-enquêteur a conclu que les résultats de ladite enquête publique ne s'opposent pas au projet de modification n°1 du PLU de Semblançay.

Considérant que le projet de modification du P.L.U tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles L. 123-10, L. 123-12, R 123-17, du code de l'urbanisme, *après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'approuver le projet de modification n°1 du P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente.*

Concernant la modification n°2 du PLU portant sur la création de la ZA des Dolbeaux, quinze personnes se sont manifestées auprès du Commissaire enquêteur dont neuf personnes ont émis des observations sur le registre d'enquête. Le commissaire enquêteur estime que le projet de modification n°2 du PLU, portant sur la création de la ZA des Dolbeaux, respecte bien le PADD du PLU de 2005 et les préconisations des documents d'urbanisme supérieur (SCOT, PLH) ainsi que les dispositions réglementaires du Code de l'urbanisme. Il émet par conséquent un avis favorable à cette modification assortie de deux recommandations: diminution de la proximité de la ligne HT avec l'extrémité NO de la ZA, diminution de la hauteur sous gouttière des constructions situées en 1AUs.

Au regard des recommandations du commissaire enquêteur, Monsieur le Maire rappelle qu'aucun terrain n'est constructible sous la ligne HT et énumère les monuments de plus de 6 m sous gouttière qui figurent en centre-bourg. Un débat s'instaure sur les lignes haute tension et la constructibilité des maisons. Mme BROCHERIOU rappelle qu'au lieu-dit la Pierre Ronde, les habitations déjà construites semblent très proches de celles-ci.

Un second débat s'instaure sur le règlement de la future zone d'aménagement. M. CHAZAL demande un report de la décision. Il se fait en effet l'écho de certaines personnes et demande un délai pour que le conseil municipal ait le temps de réfléchir.

M. DUBREUIL lui rappelle qu'un certain nombre de commissions se sont réunies sur ce sujet et que l'équipe municipale, dans son ensemble, avait arrêté le projet lors de son conseil du 25 mai 2009.

M. POULLE souligne qu'il est temps de se positionner car si le règlement est de nouveau modifié, une nouvelle enquête publique devra être organisée.

Monsieur le Maire propose par conséquent un délai supplémentaire pour étudier ce dossier et propose de reporter le projet d'approbation de la modification n°2 du PLU au prochain conseil. Les documents de l'enquête, rapport intégral du commissaire, registre d'enquête, arrêté municipal, avis de presse, sont mis à la disposition des élus et du public en mairie. Cette proposition est acceptée par M. CHAZAL ainsi que l'ensemble du conseil.

Concernant la troisième enquête « le déclassement, l'aliénation du chemin rural n°4 et la création de la nouvelle assiette du chemin rural n°4 » Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 mai 2009, le conseil municipal avait décidé de procéder au déclassement du chemin rural n°4 situé au lieu-dit « la Gallardièrre », aujourd'hui désaffecté, afin de permettre son aliénation et de créer la nouvelle assiette du chemin rural sur la parcelle n° 42. Ce déplacement ne modifie pas la jonction avec le

Chemin rural de la Lande (CR n°5) et la voie communale n°2 (VC n°2). Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette procédure compte-tenu du respect des procédures, du fait que l'opération projetée n'altère aucunement l'utilisation publique du chemin rural concerné et que rien ne s'oppose au projet d'aliénation du chemin rural n°4 et à la création de l'assiette du nouveau Chemin rural n°4. L'aliénation et la création de la nouvelle assiette se fera à l'euro symbolique et par acte administratif.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise cette procédure de déclassement, d'aliénation et de création de la nouvelle assiette du chemin rural n°4.

6. Rapport des commissions

Monsieur le Maire informe que l'inauguration de la salle culturelle est fixée au samedi 18 juin 2011 à 18h00. M. Michel Audiard, parrain de cette salle, sera présent et présentera pour l'occasion quelques-unes de ses œuvres. Monsieur le Maire propose à M. MATHIEU de faire un projet d'animation avec le CMJ pour organiser cette inauguration.

Voirie : M. Chauveau signale des trous entre le chemin de Belleville et le chemin Fillon. Monsieur le Maire acquiesce car il les a également vu et les a signalé à l'équipe technique voirie. Or celle-ci est en opération de désherbage. Elle s'en occupera prochainement.

Voisinage : Mme PLOU évoque un problème de voisinage à régler au Serrain, route de Semblançay, du a un locataire dont les chiens passent sous la clôture. Monsieur le Maire contactera ce locataire.

Culture : Mme PLOU informe que Xavier STUBBE offrira ses services lors de la fête de la musique le mardi 21 juin, à la salle des fêtes. Monsieur le Maire demande à ce qu'un courrier lui parvienne pour le remercier de sa prestation.

Bâtiment : M. DUBREUIL a effectué une visite de l'école maternelle le 13 avril dernier avec l'architecte afin qu'il constate, entre autres, l'eau stagnante sous le préau et qu'il fasse une proposition pour refaire le sol afin d'éviter ce problème.

Espaces verts : Mme TESSIER informe les élus de la commande de la nouvelle tondeuse avec remorque.

Communication : la prochaine gazette sortira courant mai.

7. Intercommunalité

Culture : M. FAURIE annonce que la Communauté de Communes Gâtines et Choisille a baissé ses tarifs de location de la salle des Quatre vents afin de faire bénéficier un plus grand nombre d'associations. La commission culture propose éventuellement que les communes membres apportent une aide pour que les associations puissent louer cette salle. La programmation 2012 est bien avancée. M. FAURIE souligne l'importance de promouvoir la qualité des spectacles programmés. Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra sans doute revoir les dates de spectacle car dès que les beaux jours reviennent, la fréquentation baisse.

M. FAURIE informe les élus du bilan de la première partie de l'année de la salle des quatre vents. Celui-ci révèle une bonne participation du public. Le déficit est moindre par rapport aux prévisions. Pour 2012, la communauté de communes envisage un spectacle pour les enfants avec la présence d'Isabelle AUTISSIER. M. POULLE ajoute qu'un projet de cinéma-off est également en cours d'étude.

Personnel : M. POULLE informe que la Communauté de Communes gâtines et Choisille a voté récemment son règlement intérieur. M. POULLE propose à Monsieur le Maire de réaliser ce type de document pour la mairie même si celui-ci n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3500 habitants.

Syndicat de collège : M. POULLE informe que le syndicat intercommunal du collège de Neuillé Pont Pierre a effectué une enquête auprès des parents d'élèves concernant la sécurité des enfants. Le syndicat propose, en effet, le port de gilets de sécurité pour le transport et le déplacement des élèves qui vont au collège par leur propre moyen. Le retour des questionnaires s'est avéré décevant puisque 50% des parents n'ont pas répondu à celui-ci, 26% ont voté contre, 24% pour.

Monsieur le Maire relate l'inauguration du bâtiment commercial de haute qualité environnementale où de nombreux élus ont parlé d'un sujet d'actualité, pas toujours très clair pour les concitoyens : l'intercommunalité et son financement.

M. CHAZAL demande ce qu'il advient du projet de véhicules électriques. Monsieur le Maire informe que la communauté a du modifier son cahier des charges car les communes ont demandé l'achat de 11 véhicules au total. La Communauté négocie actuellement avec la Région pour subventionner l'ensemble de la flotte de véhicules. Ce projet figurera dans l'appel à projets régional de 2011.

8. Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle association est créée « Semblan d'harmo » composée de joueurs d'harmonica.

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil aura lieu le lundi 30 mai 2011 à 20h30. Les questions ayant toutes été abordées, la séance est levée à 23h10.